



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 103157

Texte de la question

M. Jean-Luc Bleunven attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la lutte contre les perturbateurs endocriniens. La France est confrontée à un enjeu sanitaire, environnemental et scientifique majeur. Ces substances chimiques, présentes dans de nombreux produits de consommation courante, interfèrent avec le système hormonal et sont aujourd'hui accusées d'altérer certaines fonctions de l'organisme humain. Le lien entre l'exposition à ces substances et un nombre important de maladies est aujourd'hui admis par des experts reconnus. Le Gouvernement a déjà agi sur plusieurs points en adoptant une stratégie nationale qui s'articule autour du soutien à la recherche, de l'analyse de ces substances et de l'information aux citoyens. C'est ainsi que sous ce mandat, plusieurs mesures ont été prises comme l'interdiction du bisphénol A pour les tickets de caisse et les emballages alimentaires, ou encore l'interdiction des parabènes dans les produits cosmétiques et des pesticides comme le glyphosate. Malheureusement, d'autres perturbateurs endocriniens restent présents massivement dans l'environnement. Au nom du principe de précaution, il voudrait savoir si un calendrier de réduction progressive des différents perturbateurs endocriniens peut être adopté.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bleunven](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103157

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 février 2017](#), page 1558

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)